



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

----

74240

---

2024.102

**Achat d'un garage lot  
n° 278 dans la  
copropriété  
« Les Feux Follets »  
18 rue de la Paix**

**L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 16 DECEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Date de convocation du Conseil municipal : 10 décembre 2024**

**Etai<sup>ent</sup> présents :** Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs VINCENT, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, KAMANDA, PIGNY A., FOURNIER, SIMULA, CHAPPEL, LE PRIOL, MAGDELAINE, ABDALLAH, DEGUIN, FAVRELLE, CLERICI, PRADAS

**Etai<sup>ent</sup> absents représentés :** Procuration de J. PIERRE à A. BLOUIN, de D. FAVARIO à R. PIGNY, de P. CURTIL à M. CROISIER, de C. BARBOTIN à N. ANCHISI

**Etai<sup>ent</sup> absents excusés :** Mesdames et Messieurs BOSLAND, PATRIS, JUGET, MULLER, RUIZ, GHERSIN

**Secrétaire de séance :** Françoise MAGDELAINE

La copropriété « Les Feux Follets » est l'une des plus dégradées du département de la Haute-Savoie. Elle concentre un grand nombre de dysfonctionnements mettant en cause la salubrité, la sécurité et la tranquillité publique (part élevée d'habitat dégradé et indigne, situation économique et sociale des habitants difficile, etc.). La commune a analysé les différentes procédures d'interventions publiques possibles dans cette copropriété privée afin d'opérer une revitalisation urbaine. Toutes impliquent une stratégie préalable d'acquisitions de biens par la ville dans le cadre d'une opération d'aménagement, en vue de favoriser la création de logements sociaux.

Monsieur Denis MIEUSSET a proposé la vente à la commune du garage lot n° 278. Le garage est libre de toute occupation. Monsieur Mieusset a accepté l'offre d'achat de la ville au prix de 18 000 €. Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal d'accepter l'acquisition par la commune du garage lot n° 278, sous-sol immeuble A, bloc C3, au prix de 18 000 €.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 27 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN, VINCENT, PASSAQUAY, CROISIER, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, KAMANDA, PIERRE, CURTIL, PIGNY A., PIGNY R., FOURNIER, SIMULA, CORNEC, CHARPENTIER-LOMBARD, CHAPPEL, BARBOTIN, LE PRIOL, DEGUIN, CLERICI, FAVRELLE, MAGDELAINE, ABDALLAH, FAVARIO, PRADAS)

**Article 1 :** **APPROUVE** l'acquisition du garage lot n° 278, sous-sol immeuble A, bloc C3, appartenant à Monsieur Denis MIEUSSET et situé dans la copropriété « Les Feux Follets » au prix de 18 000 € (DIX-HUIT MILLE EUROS).

**Article 2 :** **DIT** que l'acquisition est conditionnée à la libre occupation du garage le jour de la signature de l'acte authentique.

**Article 3 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier

**Article 4 :** La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT et DELIBERE EN MAIRIE**, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Antoine BLOUIN

La Secrétaire de séance,  
Françoise MAGDELAINE



Délibération devenue  
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-  
préfecture le :

20/12/2024

- de sa mise en ligne le :

23/12/2024